

# Alerte sur les difficultés d'accompagnement

## des enfants accueillis en établissements sociaux et lieux de vie

L'accueil d'un enfant en protection de l'enfance doit permettre de répondre à ses besoins fondamentaux. En effet, selon la loi du 14 mars 2016, « la protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. »

Les enfants relevant de la protection de l'enfance peuvent présenter, du fait de leur vécu, des troubles et des besoins spécifiques. Les conséquences des maltraitances ou des négligences ne cessent pas du simple fait de les écarter de leur milieu familial. Leurs besoins spécifiques, individuels, doivent être pris en compte dans le cadre de leur accueil.

Une attention, des soins et un accompagnement adaptés doivent leur être assurés afin de permettre leur bon développement.

Or, les établissements, les lieux de vie et d'accueil, et les professionnels de la protection de l'enfance, ne pourront répondre à ces objectifs sans une prise en compte des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mission. Des réflexions doivent être menées et des mesures prises afin d'assurer aux enfants confiés un accompagnement de qualité qui réponde à l'ensemble de leurs besoins.

Ces difficultés sont de quatre ordres :

**1/ La logique actuelle des places disponibles**

**2/ L'impossibilité de s'adapter aux besoins particuliers des enfants**

**3/ Le manque de maillage territorial**

**4/ La crise d'attractivité pour les professionnels**



# 1/ LA LOGIQUE ACTUELLE DES PLACES DISPONIBLES

L'accueil s'inscrit dans une logique de places disponibles pour protéger en urgence un enfant en l'éloignant de son domicile. Il faut développer une vision qualitative de l'accueil afin de lui garantir un accompagnement individualisé, sécurisé et pensé en fonction de ses besoins.

Sortir de la logique des places disponibles nécessite de disposer d'une offre de prise en charge diversifiée, en adéquation avec les besoins identifiés. Or, trop souvent, elle ne repose pas sur un diagnostic du territoire.

## 2/ L'IMPOSSIBILITE DE S'ADAPTER AUX BESOINS PARTICULIERS DES ENFANTS

Chaque enfant est singulier et son accompagnement doit être adapté à sa situation individuelle. En effet, si les besoins fondamentaux de l'enfant sont universels, ils peuvent nécessiter une attention ou une réponse particulière en fonction de son âge ou de son développement. Par ailleurs, certains enfants peuvent présenter des besoins spécifiques en fonction des traumatismes auxquels ils ont été exposés, d'autres des besoins particuliers en raison d'un handicap.

Répondre aux besoins individuels des enfants accueillis nécessite de disposer d'un nombre suffisant de professionnels, disponibles, formés et soutenus dans leur mission. Or, les moyens actuellement consentis, auxquels s'ajoutent des difficultés de recrutement, ne permettent pas d'assurer un accueil et un accompagnement de qualité, qui prennent en compte les besoins individuels des enfants accueillis.

## 3/ LE MANQUE DE MAILLAGE TERRITORIAL

Il s'agit de travailler un parcours, c'est-à-dire une trajectoire, et des passerelles avec le milieu ouvert et d'autres modalités de réponse, voire avec des dispositifs relevant du droit commun. Or, les coordinations peuvent s'avérer difficiles et le maillage territorial peu construit, notamment avec les services de soin ou du secteur médico-social. Chaque professionnel intervient dans son secteur d'activité, de manière cloisonnée, sans une appréhension globale de la situation de l'enfant. Les établissements de la protection de l'enfance accueillent des enfants et des jeunes qui présentent des psychotraumas et des discontinuités de liens familiaux nécessitant un accompagnement adapté. Cependant, les professionnels ne disposent pas des moyens nécessaires pour répondre de manière adéquate à l'ensemble de leurs besoins.

Des instances de coordination, regroupant les différents acteurs susceptibles d'intervenir dans la situation des enfants confiés, doivent être créées au niveau local pour dépasser la logique des interventions en silo et permettre un accompagnement adapté.

## 4/ LA CRISE D'ATTRACTIVITÉ POUR LES PROFESSIONNELS



Il est nécessaire de réfléchir aux moyens d'outiller davantage les professionnels et de compléter leurs connaissances. En effet, ils ne sont pas formés de manière adéquate à l'accompagnement des enfants au sein des maisons d'enfants à caractère social ou des lieux de vie et d'accueil. Un manque d'équilibre se fait sentir entre l'enseignement à la conduite de projet qui semble bien investi et celui du « faire avec » et du « vivre avec » jugé insuffisant. Leur diplôme obtenu, certains jeunes professionnels intègrent une structure sans avoir effectué un seul stage en établissement dans leur secteur d'activité, et ne sont confrontés à la réalité de terrain qu'une fois en poste.

Or, le manque de formation ou une formation inadaptée a des conséquences sur l'accompagnement des enfants accueillis et sur les effectifs : un professionnel insuffisamment outillé, démuni face à la souffrance des

jeunes qu'il accompagne, aura tendance à se décourager et à se réorienter au bout de quelques années, voire de quelques mois. Ces changements de voies entraînent des *turn-over* importants qui ne répondent pas au besoin de stabilité des enfants accueillis. Ils sont en outre particulièrement problématiques dans le contexte de la crise de recrutement que connaît aujourd'hui la protection de l'enfance du fait du salaire et du sentiment d'impuissance des éducateurs. Leur travail demande un important degré d'engagement. Pour autant, leur cadre d'emploi n'est pas attractif et ils ressentent un manque de reconnaissance professionnelle, laquelle s'est amplifiée avec la crise sanitaire due à la Covid-19.

Les jeunes professionnels sont confrontés frontalement à la souffrance des enfants, à

laquelle ils ne s'attendaient pas toujours, et ne sont pas armés pour y faire face. Ils les accompagnent, parfois jusqu'à leur majorité, sans disposer des moyens nécessaires pour élaborer avec eux un projet de vie cohérent et leur permettre d'accéder à des conditions de vie meilleures.

Face à cette pénurie de professionnels, certains établissements font alors appel à des intérimaires qui ne connaissent ni la structure ni les enfants accueillis. Cela a des conséquences néfastes sur le besoin de stabilité des enfants et peut désorganiser les équipes de professionnels déjà en poste. D'autres structures demeurent en sous-effectifs, faute de candidats à recruter.

Là encore, l'accompagnement des enfants et la réponse à leurs besoins ne sont pas garantis.

Répondre aux besoins d'un enfant accueilli en protection de l'enfance implique aujourd'hui de développer une vision prospective des lieux d'accueil, des prestations, etc., mais également de disposer d'un état des lieux de l'offre et de la demande, en lien avec les associations gestionnaires des établissements et des services qui ont une expertise dans le domaine. Cela implique une relation partenariale entre les conseils départementaux et ces associations afin de développer une réflexion commune, voire une co-construction de l'offre dans les territoires.

Chacun de nous est investi dans les missions de protection de l'enfance. Les associations et leurs professionnels sont soucieux du bien-être et du devenir des enfants qu'ils accompagnent. Il est nécessaire de leur permettre de mener convenablement les missions qui sont les leurs. Il en va de l'intérêt supérieur des 177 000 enfants bénéficiant d'une mesure d'accueil en protection de l'enfance<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Selon les derniers chiffres de la DREES, un peu plus de 177 000 enfants, adolescents et jeunes adultes étaient hébergés au titre de l'aide sociale à l'enfance fin 2017.